

PROCÈS-VERBAL

Objet de la séance	Conseil Communal
Lieu	Hôtel de Ville
Date et horaire	17 septembre 2020 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal
	Municipalité
	Mmes Melissa Gallay, boursière
	Mme Laurence Vacheron, secrétaire municipale
	Mme Noémie Habegger, préposée au contrôle des habitants
	Mme Mary-Laure Morel, huissière
	Presse : M. Arnold Grandjean, Journal de Cossonay
ABSENTS, EXCUSÉS	Mmes Manuela Failletaz et Vera Michalski, MM. Hervé Buffet, Gilles
	Brocard, Philippe Grobéty, Jeff Laffely et Alain Morel.
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	27 septembre 2020

Accueil et bienvenue

M. John Desmeules, président, ouvre la séance à 20 h 15 et salue les personnes présentes. Suite aux nouvelles restrictions cantonales, il est demandé aux personnes qui souhaitent s'exprimer de s'écarter et d'enlever leur masque pour une meilleure compréhension.

M. Didier Amez-Droz commence par remercier l'excellent travail qui a été fait par la COGEST. Puis il présente Mme Mélissa Gallay, boursière, en précisant que les comptes ont été bouclés en juin par Mme Pittolaz. Mme Gallay a suivi des cours jusqu'à aujourd'hui pour des mises à jour, c'est pourquoi la Municipalité a fait appel à une personne externe pour préparer le budget. Il souhaite la bienvenue également à Mme Laurence Vacheron, secrétaire communale et à Mme Noémie Habegger responsable du contrôle des habitants

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et Vera Michalski, MM. Hervé Buffet, Philippe Grobéty, Jeff Laffely et Alain Morel sont excusés, M. Gilles Brocard est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé à l'unanimité à main levée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

- → M. Olivier Béday demande à modifier son intervention point 8 : « M. Olivier Béday remarque que M. Lugeon a mentionné dans son rapport 151 habitants de plus à Montricher en 2036. Ce qui lui paraît peu. »
- → Le procès-verbal est accepté avec la modification demandée à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteure.

2. Comptes 2019 - Rapport de Commission

M. Didier Amez-Droz commence par quelques remarques :

- > Pour les délégués d'un CODIR intercommunal, la pratique des rémunérations est la suivante, la bourse intercommunale verse le montant dû aux membres à leur bourse communale et le Municipal décompte ses heures à sa Commune.
- ➢ Point 21.4011, Impôt bénéfice ordinaire PM:
 Pour 2019 le chiffre est de moins CHF 17'550.90 pour un budget de CHF 100'000.00 et pour les comptes 2018 il est de CHF 146'268.25. Il a en sa possession le décompte de 53 sociétés de notre Commune, le montant moyen des impôts de ces sociétés s'exprime en centaines de francs Deux sociétés, et l'une plus que l'autre, ont payé des acomptes trop élevés entre 2014 et 2018. Lors du bouclement définitif elles ont reçu un remboursement des acomptes et additionné à d'autres remboursements, la somme est assez importante. Les personnes physiques indépendantes subissent le même sort si elles n'adaptent pas leurs acomptes, les différences peuvent être positives ou négatives.
- ➢ Point 61. 351participation à la réforme policière: La question est soulevée dans le préavis. Pour 2020, la facture sera de 68,9 millions, elle augmente de 1.5% par année. Les communes délégatrices paient une part de cette facture proportionnellement au nombre d'habitants. La facture totale étant divisée par la population totale du Canton. Les communes paient environ CHF 83.-/habitants. (Avec 940 habitants cela donne approximativement CHF 77'874.00). Avec ce montant, on n'arrive pas à couvrir la totalité du coût de la police. Le solde de la facture se monte à CHF 21, 4 millions qui sont divisés par le point d'impôt, cela fait 1.33 points d'impôt pour la Commune, ce qui ramène un peu près à une somme de CHF 312'000.00 plus les CHF 77'874.00, ce qui représentera pour 2020 un montant de CHF 390'000.00.
- Lors d'une séance du Conseil la Municipalité a pu avoir un aperçu de la péréquation. Et comme annoncé à l'époque le décompte de la facture qui était aussi en lien avec le point d'impôt avait eu une erreur d'approximativement 1 million, voire plus. Du fait qu'en 2017 la Conseil d'Etat avait décidé de limiter à 45 points d'impôt pour le plafond de l'effort. Cela n'avait pas été bloqué à 45 points d'impôt mais atteindre certainement 60 points d'impôt. On lui a dit que cette erreur venait d'une faute d'un fichier Excel. Si le montant des acomptes n'a pas été modifié, le nombre d'acomptes oui et nous avons donc pas subi cette hausse.

Le Président remercie le Syndic pour ces remarques et passe la parole à M. Freymond

M. Sylvain Freymond lit le rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre le débat :

- **M.** Philippe Gurtner a une question sur le point 21.424 du rapport, il ne retrouve pas ce point dans les comptes et il voudrait savoir si c'est bien des actions qui ont été vendues. D'aucun lui fait remarquer qu'il y a une faute de frappe dans le rapport et qu'il s'agit en fait du point 22.424.
- **M. Pierre-Yves Morel** lui répond que ce sont des parts sociales. Quand Sodefor a dû acheter son premier véhicule pour déchiqueter, les communes intéressées ont dû acheter des parts sociales. La Commune s'étant retirée de la Sodefor l'année dernière et a retouché les investissements.
- **M. Philippe Gurtner** demande s'il n'eut pas fallu que cette vente passe par la Commission des finances, puisqu'il est noté le terme actions dans le rapport
- **M. Didier Amez-Droz** précise qu'il s'agissait de parts sociales, de plus du moment que la Commune s'était retirée de Sodefor, ces parts sociales étaient automatiquement remboursées.

Mme Joëlle Prodolliet soulève le fait que ces parts ne figuraient pas au bilan 2018.

M. Didier Amez-Droz dit que ces parts sont au bilan du 31 décembre 2018 dans les *placements* patrimoine financier pour un montant de CHF 11'800.00

Mme Joëlle Prodolliet soulève que dans les comptes 2019 le montant est de CHF 3'200.00. Il s'agira d'expliquer la différence de montant lors du prochain Conseil.

Mme Sylvette Lambercy revient sur la remarque de COGEST concernant le peu de location du stand de tir. Elle répond qu'on ne peut encaisser plus de location que ce que les gens ont réservé. Elle s'est aperçue que la facture d'électricité de cette année a fortement augmenté. Elle suggère de demander à la Société de tir comment elle utilise ce stand.

Concernant les frais d'entretien au Pied du Mont-Tendre, il a été procédé à l'installation d'une climatisation. Les frigos et congélateurs ont été changés au profit d'appareils plus autonomes qui consomment moins d'électricité. Mais suite à la canicule, il s'est avéré nécessaire d'installer également un système de climatisation.

- **M. Pierre-André Blanchard** demande pourquoi le rapport de gestion a été présenté aussi tard et fait remarquer qu'il n'est pas daté.
- **M. Sylvain Freymond** s'excuse pour l'oubli de la date ; il explique que la Commission s'est rencontrée tardivement et qu'il n'a reçu les dernières informations demandées que le lundi 14 septembre 2020.
- **M. John Desmeules** rappelle que le rapport devrait être présenté 10 jours avant la séance du Conseil. Puis il passe en revue le livre des comptes point par point.

Mme Joelle Prodolliet, point 22.3802, dit qu'il y a une attribution provision sur débiteur douteux de CHF 120'000. Elle se demande quelle réflexion est là derrière, car on peut voir qu'il y a eu une baisse au niveau des débiteurs généraux, elle se demande s'il y a des affaires en suspens.

- M. Didier Amez-Droz répond que c'est la Société Fiprom,SA, l'organe de révision, qui a suggéré de mettre ce montant de CHF 120'000.00
- M. Pierre-Yves Morel revient sur le rapport de gestion, il explique que le bois a bien été coupé en 2019 mais que chaque année le report du chiffre se fait sur l'année d'après. D'aucun demande si ce n'est pas la date de la facture qui fait foi, M. Morel lui répond que c'est la date de l'encaissement. On trouve sur le rapport de la gestion forestière que ce bois a été coupé en 2019, la facture est partie en 2019 mais elle a été comptabilisée en 2020.

Mme Joëlle Prodolliet, point 320.452.1, décompte péréquation des « dépenses thématiques » exercice précédent, elle voudrait savoir pourquoi il a été mis un revenu négatif, ce devrait plutôt être sur un compte de charge. Même si ça ne changerait pas le résultat.

M. Didier Amez-Droz confirme que cela ne changerait pas le résultat, et que c'est un procédé propre à chaque commune. Il est possible de changer, mais il a toujours été procédé de cette manière.

Mme Joëlle Prodolliet insiste et pense qu'il faudrait changer car cela ne passera pas à la Préfecture. Il lui est répondu que ce procédé a été approuvé par l'organe de révision Fiprom SA.

Mme Joëlle Prodolliet, revient sur la facture de bois, elle dit qu'il est possible de faire une facture en 2020 et mettre une date sur l'article au 31.12.2019 sans poser de problèmes. Elle souhaite que ce changement se fasse à moyen terme.

La parole n'étant plus demandée, M. John Desmeules clos la discussion et propose de voter en un bloc commun, cette proposition est acceptée, puis il demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, ce n'est pas le cas, le vote a donc lieu à main levée.

Le Conseil communal,

- Vu le rapport de gestion et le résumé des comptes 2019 présenté par la Municipalité;
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e à l'unanimité des membres présents

- D'adopter les comptes 2019 tels que présentés ;
- D'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2019;
- D'en donner décharge à la Municipalité.

3. <u>Préavis municipal no 02/20 : "Adoption de la « Zone réservée communale » de Montricher"- Rapport de la Commission</u>

M. Cédric Beaud dit que le dossier est très complet, on discute de cette zone protégée depuis fort longtemps. Cette décision a été prise dans un premier temps par la Municipalité et avait pour objectif un redimensionnement, cette zone passe par les différentes étapes comme un plan d'affectation. Pour in fine être acceptée par le Conseil communal et à la fin par le Département concerné. Il remercie la Commission pour ses questions et son rapport.

Mme Jocelyne Penel lit le rapport de la Commission

Le Président prend acte du suivi de ce projet et remercie Mme Penel ainsi que la Commission pour son travail. Puis il ouvre la discussion.

M. Olivier Béday demande ce qu'est la zone intermédiaire indiquée en rose sur le plan p. 13 du rapport explicatif du préavis.

M. Cédric Beaud lui répond qu'il s'agit du plan de zone actuel qui date de 2007, époque bénie où les communes pouvait dans leur planification se garder des zones intermédiaires que Mme Jacqueline de Quattro qualifie de vaudoiserie. Cette zone n'existera plus dans le nouveau plan.

La parole n'est plus demandée, le Président demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite un vote à bulletin secret, d'aucun répond oui.

Mme l'huissière distribue donc 28 bulletins.

Le Conseil communal

- Vu le préavis municipal N° 02/20 du 27 juillet 2020
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e avec 22 oui et 6 non

- D'adopter le plan et le règlement de la zone réservée communale à enquête publique du 2 mars au 31 mars 2020 ;
- D'adopter les propositions de réponses aux oppositions formulées au cours de l'enquête publique susmentionnée et de lever lesdites opposions ;
- D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes les instances, dans le cadre de l'application de la zone réservée communale ou dans tout litige relatif à cette dernière.

4. <u>Préavis municipal no 03/20 : "Travaux de réfection de la grande salle – achat de tables et chaises "- Rapport de la Commission</u>

Mme Sylvette Lambercy explique que l'achat de ce mobilier n'avait pas été prévu dans le budget de rénovation de la Grande Salle, mais qu'elle s'est rendure compte qu'il y avait beaucoup de meubles abimés. Après avoir demandé des offres à plusieurs fournisseurs, leur choix s'est porté sur la Société MDS Meubles + Design SA à Bussigny qui leur a accordé un rabais de 15%. Après discussion, il a été décidé de prendre un certain nombre de tables rondes également. Les tables rectangulaires se plient plus facilement. Les bordures des tables sont noires. Les chaises et les tables rondes s'empilent sur des charriots. Les pieds du mobiliers et les charriots sont adaptés au sol de la salle.

M. Kévin Golay lit le rapport de la Commission.

Le Président remercie la Commission. La parole n'est pas demandée et le vote à main levée accepté.

Le Conseil communal

- Vu le préavis municipal N° 03/20 du 3 août 2020
- Ouï le rapport de la Commission nommée à cet effet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e à l'unanimité des personnes présentes

- D'autoriser la Municipalité à acheter des tables et chaises pour la grande salle ;
- De financer cet achat à raison de soixante-cinq mille francs (CHF 65'000,00) par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le « fonds de réserve pour investissements futurs ».

5. Communications du bureau

M. John Desmeules annonce les prochaines dates :

- 27 septembre 2020, Votations fédérales, les scrutateurs sont invités à venir à 10 h;
- 29 novembre 2020, Votations fédérales ;
- 5 décembre 2020, Conseil communal.

6. Communication de la Municipalité

M. Caroly Schopfer

- Il annonce que les conseillers vont recevoir un bulletin d'information d'ici la semaine prochaine concernant la situation catastrophique du niveau d'eau. A titre d'exemple il rapporte qu'au moment où il parle, la Grande Source donne 132 l/min, la Petite Source donne 46 l/min et on consomme 255 l/min. en effet, le puit est descendu de 2,40m. il va falloir faire une restriction
- M. Desarzens vient de finir une formation sur les réseaux d'eau communaux.

M. Cédric Beaud

- ASIAB: la construction des porta cabines est terminée à Apples. Il y a une grande bibliothèque sur tout le rez-de-chaussée et 3 classes à l'étage. Une classe pilote de 10e pour les enfants qui rencontrent des difficultés a été ouverte. L'accueil de midi dans la Salle du Préau à Montricher se passe bien, les personnes responsables sont satisfaites du matériel mis à disposition même s'il reste quelques ajustements à apporter. Cette structure accueille entre 5 et 8 enfants par jour. Les pupitres, chaises, bureaux de deux classes de 3e et 4e ont été changés. Même si les classes ne sont pas très grandes, les enseignantes sont satisfaites.
- Ligne de bus 742 : il est d'accord avec ce qui a été dit à ce propos dans le rapport de gestion. La Municipalité suit le dossier de près. Il faut que les habitants utilisent ces lignes de transports pour espérer revendiquer des améliorations. Pas mal de personnes ont rédigé des notes en ligne. Ces informations sont transmises de la DGRM à la direction de MBC.

M. Pierre-Yves Morel

- La piste de saut en longueur est terminée à la Cantine des Âges.
- Des travaux sur des citernes vont devoir être fait en urgence cet automne sur deux chalets d'alpage.
- Ce matin avait lieu ici-même la 20e séance des réserves forestières. Il y a donc 20 ans que la Commune a signé un accord avec le Canton pour faire des réserves forestières sur Montricher. Cette Commission est composée du Canton, de la Municipalité, d'un représentant de la l'Association Ava ainsi que de Pro Natura. La surface de la réserve a légèrement augmenté, soit 454 hectares des territoires du Canton et de la Commune. C'est le Canton qui a agrandi sa réserve de 60 hectares.

Mme Sylvette Lambercy

- Le carrelage de la Grande Salle va être posé à la fin du mois et on espère pouvoir inaugurer ce lieu début décembre. Le logo de la Commune vient d'être posé sur la façade.
- Bâtiment ex Marrone : la mise à l'enquête vient d'être envoyée.
- Elle annonce qu'après 14 ans à la Municipalité, elle a décidé de ne pas se représenter à la prochaine législature.

M. Didier Amez-Droz

- Il tient à remercier les membres du Conseil pour les votes de confiance pour les préavis.
- A la déchetterie, l'accès aux bennes va être amélioré. En effet, lors de l'aménagement ce printemps, on s'est aperçu que le sol était moins sain que prévu. De ce fait l'ordre chronologique n'a pas pu être respecté, et les bennes se sont retrouvées trop hautes car les modulos ont été posés avant le revêtement du goudron.
- Il a été désigné membre de l'ARCAM. Il y a eu quatre oppositions au développement des gravières, soit :
 - O Une opposition de Helvetia Nostra, qui la retirée suite à la signature d'une convention fixant des mesures de compensation en faveur de la faune, soit, la création d'une prairie fleurie, de haies basses, de haies hautes, de haies revitalisées et d'arbres fruitiers :
 - Une opposition privée ;
 - Une opposition d'Orllati;
 - O Une opposition de la Commune d'Aubonne.
- Ces oppositions ont déclenché un tsunami au sein de l'ARCAM. Tout d'abord un courrier à l'entête de l'ARCAM signé du président, Georges Rime, des deux vice-présidents, Luc Etienne Rossier et Vincent Jacques de Morges a été envoyé sans consultation des autres membres du Comité au Conseil d'Etat, à l'intention de Mme Nuria Gorrite. Il était demandé une contribution de CHF 1.00/m3 de gravier aux propriétaires pour la réfection des chemins, des routes et éventuellement pour la route de contournement d'Aubonne. De plus ce courrier a été utilisé dans l'opposition de la Commune d'Aubonne. Aujourd'hui les syndics des communes de Bière, Apples, Ballens, Berolle et Montricher ont demandé des explications à l'ARCAM et menacent de se retirer de l'Association.
- Le Conseil d'administration de la SATI a proposé un rachat des actions aux communes sans beaucoup de succès, un peu plus d'un millier. Nous sommes aujourd'hui à un peu moins de 11'000 actions pour un capital immobilier et à un avoir d'un million sur un compte. Un dividende sera distribué aux communes qui détiennent encore quelques actions.
- La municipalité a reçu un courrier de la Préfecture daté du 7 mai 2020 concernant l'arrêté d'imposition 2021. La Municipalité présente ses excuses, car elle aurait dû préparer un

- préavis pour ce soir. Il propose de prévoir une séance du Conseil communal supplémentaire le 29 octobre 2020. Le délai étant le 30 octobre 2020.
- La Loi sur le droit de préemption autorise la Commune à acquérir des biens immobiliers.
 Il explique qu'un immeuble de l'hoirie Péclard est à vendre pour un prix de 1'450'000.00.
 La Municipalité demande au Président de mettre la question au vote de ce soir pour savoir si elle doit s'y intéresser.
 - M. John Desmeules rapporte que les communes ont un droit de préemption, c'est à la Municipalité d'intervenir auprès du notaire Steven Kubler dans les vingt jours et après le passer au Conseil si intérêt. M. Didier Amez-Droz rectifie, le notaire dit ne pas proposer à la Commune d'exercer son droit de préemption mais demande juste à la Commune si elle est intéressée à acquérir ce bien.
- L'analyse de l'eau potable est effectuée par les services cantonaux jusqu'à cette année. La Commune a dû mandater un laboratoire d'analyse indépendant soit Scitec Research SA à Lausanne. Le Canton procède toujours à des contrôles sporadiques, étonnamment, à 5 jours d'intervalle, l'échantillon confié à Scitec n'avait pas les mêmes valeurs et contenait des traces de bactéries entérocoques. Ce résultat pouvait provenir d'une mauvaise manipulation lors de la prise d'échantillon. Un deuxième contrôle a donc été effectué et il a été procédé à une comparaison des analyses de Pampigny et Morges qui proviennent de la même nappe phréatique. Une troisième analyse a été faite pour savoir si le problème venait du captage ou du Puit du Gouverneur. Il s'est avéré que le problème venait de ce dernier. D'après l'Inspecteur cantonal du contrôle des eaux contacté ce jour, il n'est pas nécessaire de cuire l'eau avant de la consommer. Le vendredi 18 septembre 2020 il sera mis du chlore dans le puit, il ne faudra pas s'étonner si pendant quelques jours, l'eau sente un peu plus le chlore que d'habitude. Un suivi d'analyse sera fait pour voir si le problème persiste. Si c'est le cas, les coûts d'une désinfection à l'aide d'UV a déjà été étudiée, on sait déjà que le coût de cette solution avoisine les CHF 200'000.00.
- C'est lors de son Assemblée générale de ce soir que l'UCV discutait de la péréquation. Il faut savoir que jusqu'en 2004 le Canton prenait 2/3 et les communes 1/3, puis c'est passé à moitié moitié, ce qui fait que l'endettement moyen des communes est sept fois plus élevé que celui du Canton.
- Hôtel des 2 Sapins: un accord de réduction temporaire de location a été établi. Le loyer du mois de mars a été offert, et dès avril jusqu'à ce jour, le locataire paye 40% de son loyer, soit CHF 1'214.00/mois. Cette mesure est reconduite de mois en mois.
- **M. John Desmeules** demande si le taux de bactéries dans l'eau peut provoquer des problèmes de santé.
- **M. Didier Amez-Droz** répond que l'Inspecteur cantonal a assuré qu'il n'y avait aucun danger à consommer cette eau, et leur a donné la marche à suivre. Il relève encore une fois la différence entre les analyses du Canton et celles faites par le laboratoire privé à quelques jours d'intervalle.

7. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel tient à relever les belles décorations faites au giratoire et dans le village et elle remercie et félicite le personnel communal de cette initiative.

- **M. Olivier Béday** demande ce qu'il en est de la suite de collaboration avec Sbz Compost Sàrl à Cuarnens. Il se demande cette Société reprends toujours les déchets.
- M. Didier Amez-Droz répond qu'il a été procédé en soumission pour ces déchets, c'est la Société Henry transport qui va traiter les déchets. Il a été négocié un prix/habitant qu'on pourra voir dans le budget pour la reprise de ces déchets. Il a d'ailleurs envoyé un message pour savoir si quelqu'un était intéressé à reprendre le compost de la déchetterie. Ce compost a été mis en soumission.

Et c'est là qu'il a été découvert qu'il existait une convention de longue date entre Sbz et la Commune. Il répond aussi que la Sbz n'avait pas fait l'offre la moins chère.

- M. Kévin Golay demande s'il a été constaté des infractions à la déchetterie.
- **M. Didier Amez-Droz** répond que le système de vidéo-surveillance fonctionne bien et qu'il a été mis 3-4 amendes de CHF 200.00 et un avertissement effectué.
- Le Président rebondit sur la question pour annoncer que le règlement concernant la vidéosurveillance a été publié sur le site de la Commune.
- M. Pierre-André Blanchard revient sur l'éclairage de la route entre la gare et le village.
- M. Didier Amez-Droz va étudier la question avec la Municipalité et reviendra avec un préavis.

Mme Delphine Lebouleur dit qu'elle s'est penchée sur les transports publics à la rentrée et qu'elle a constaté que le trajet Montricher-Morges est bien plus souvent possible via Bière (ligne 742) que via la gare de notre village. Lors de la séance publique tenue le 15 janvier 2020 par les MBC à Montricher, la question du tarif applicable ayant été posée, plusieurs personnes ont bien entendu que les usagers pouvaient prendre indépendamment leur billet pour Morges via Bière ou via la gare de Montricher. Ce n'est apparemment pas le cas pour les abonnements de type Mobilis. Actuellement, s'ils veulent être desservis convenablement, les usagers de Montricher sont obligés de prendre des abonnements qui couvrent non pas seulement les 6 zones entre Morges et Montricher, mais 7 zones, en incluant celle de Bière. Elle demande si la Commune a les moyens d'appuyer une dérogation dans ce cas.

M. Cédric Beaud confirme que c'était un point qui avait été soulevé. Ce n'est pas MBC qui s'occupe de la tarification régionale mais c'est Mobilis, Unité de tarification cantonale avec qui c'est très difficile de discuter. Le problème vient du fait que la zone Mobilis se termine quelque part entre Mollens et Montricher sans qu'on sache pourquoi. Il admet que c'est très pénalisant pour la région. Il prend note de cette remarque et va demander à MBC s'il est possible d'avoir une dérogation pour les habitants de Montricher pour que les usagers puissent rentrer soit par Bière soit par la gare de Montricher sans que cela ne péjore le montant de leur abonnement.

Marc Dähler revient sur le postulat qui avait été déposé pour les appartements protégés. Il se demande si ce ne serait pas une opportunité d'acheter la parcelle de l'hoirie Péclard pour y construire de tels appartements.

M. Didier Amez-Droz va y réfléchir, il précise que ce n'est pas une parcelle mais un immeuble à loyers modérés déjà occupé par des personnes âgées.

Delphine Lebouleur fait l'intervention suivante : « En cette période difficile pour le secteur culturel, je voulais vous faire un point sur l'activité de la bibliothèque. Dès l'obligation de fermeture en mars, l'équipe bénévole de la bibliothèque a mené un ensemble d'actions pour continuer à satisfaire ses lecteurs :

- En mettant en place des nouveaux services. Dès le 23 mars 2020, livraisons à domicile sur Montricher avec l'aide de la Jeunesse (merci). Dès le 11 mai 2020, réservations en ligne et prêts à l'emporter pour l'ensemble de ses lecteurs;
- En proposant des prêts de livres numériques et des liseuses ;
- En essayant de maintenir le contact avec les lecteurs via les réseaux sociaux.

Pendant cette période, nous nous sommes adaptées en continu à l'évolution des directives sanitaires et nous avons profité de la fermeture pour faire du travail de fond (tri, catalogage de livres, rangement). Depuis le 24 août 2020, la bibliothèque est totalement réouverte (le port du masque y est obligatoire) et nous avons décidé d'ouvrir désormais tous les samedis matin. Malgré tout, beaucoup d'animations sont encore suspendues et la fréquentation est en baisse. C'est pourquoi je voulais faire appel à votre soutien et rappeler ici à chacun :

- Que la bibliothèque villageoise de Montricher vous est grande ouverte et qu'elle est en mesure de vous accueillir en toute sécurité;
- Qu'elle est au service de chacun et qu'elle n'a de raison d'être que si elle fréquentée et appréciée par sa population.

Je vous invite donc à venir nous rendre visite et à en faire la promotion autour de vous! »

M. John Desmeules la félicite, ainsi que toute l'équipe des bénévoles au nom du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance en invitant les conseillers qui le souhaitent à un boire un verre à l'Auberge des 2 Sapins.

La Séance est levée à 21 h 45

Le président

La secrétaire

John Desmeul

Régine Holbino

Prochaines dates:

Dimanche 27 septembre 2020 Votations fédérales

Jeudi 29 octobre 2020 Conseil communal extraordinaire

Dimanche 29 novembre 2020 Votations fédérales

Samedi 5 décembre 2020 Conseil communal